

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 21

12 janvier 1998

SOMMAIRE

AB Consult, S.à r.l., Luxembourg	page 967	Flagstone Holding S.A., Luxembourg	972
Alidor, S.à r.l., Larochette	977	Flagstone Investments S.A., Luxembourg	976
Asmara Immobilière S.A., Luxembourg	971, 972	Floreal S.A., Luxembourg	997
Assidomän Reinsurance S.A., Luxembourg	977, 978	Foster Holding S.A., Luxembourg	978
Bayford Centre S.A., Luxembourg	980, 981	Fourrures Scheitler, S.à r.l., Mamer	996
BBC (Luxembourg) S.A., Luxembourg	980	Garage Lahyr, S.à r.l., Frisange	997
Benny Investments S.A., Luxembourg	982	Gedeam Services S.A., Luxembourg	995
BHS, S.à r.l., Luxembourg	982	Gesfid Investments Holding S.A., Luxembg	1005, 1006
B.S. Property Limited S.A., Luxembourg	981	Glen Invest S.A., Luxembourg	992
Catering Luxembourg, S.à r.l., Oberkorn	965	Gloriande (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	997, 998
CCM Consulting Constructing Management S.A., Luxembourg	982	Greencom S.A., Schifflange	998
Cedel International S.A., Luxembourg	973, 976	Griffon S.A., Luxembourg	998, 999
Centre Chrétien Social du Sud, Société Coopérative, Luxembourg	982	Harlow Meyer Savage (Luxembourg) S.A., Luxembg	998
Centre d'Etudes et de Réalisation Economique et Commercial, Luxembourg	984	Holding Papermill International S.A., Luxembourg	996
Coax S.A., Luxembourg	984	Hottinger International Asset Management S.A., Luxembourg	999
Cobat, S.à r.l., Wasserbillig	984	Hottinger International Fund, Sicav, Luxembourg	995
COM Center Investments S.A., Luxembourg	984, 985	IEE Finance, S.à r.l., Luxembourg-Findel	1000
Condor Lux Roadcargo, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	983	IEE International Electronics & Engineering, S.à r.l., Luxembourg-Findel	1001
Curtiss S.A., Luxembourg	980	IMI Bank (Lux) S.A., Luxembourg	997
Daihyaku Life Investment Luxembourg S.A., Luxembg	985	Incentive Reinsurance S.A., Luxembourg	1000
Datacolor International A.G., Luxembourg	985, 987	Industrial Project Coordination Company S.A., Luxembourg	998
Deep Carribean Investments S.A., Luxembourg	987	International Bond Index Fund, Sicav, Luxembourg	1001
Demar Investments S.A., Luxembourg	987	I.T.A.I. S.A.	1002
Demiz Investments S.A., Luxembourg	988	Jola, GmbH, Luxembourg	1001
Dherco S.A., Luxembourg	988	Kenson Holding S.A., Luxembourg	1002
Doris Fuhr Speditions GmbH, Luxembourg	996	Kenson S.A., Luxembourg	1002
Dyamatosa S.A., Luxembourg	988	Kibo S.A., Luxembourg	1003
Dynamix S.A., Luxembourg	989	Lapperre S.A., Esch-sur-Alzette	1003
Eagle Trading Corporation S.A., Luxembourg	989	LGT Asset Management S.A., Luxembourg	1004
Ecom S.A.H., Luxembourg	968	Logistik & Rechnungswesen Beratungs S.A., Luxembg	1004
EDM Fund Management S.A., Luxembourg	989	Luxembourg Corporation Company S.A.	1004
EET S.A., Pétange	992	Lyrsa Participations S.A., Luxembourg	1004
E.F.F.A. S.A., European Freight Forwarders Agency S.A., Luxembourg	966	Matrox Holding S.A., Luxembourg	999
Eldfell S.A., Luxembourg	990	Mediterranean Holding (Luxembourg), Luxembourg	1005
Ericsson Reinsurance S.A., Luxembourg	989, 990	MeesPierson Investments (Luxembourg) S.A., Luxembourg	1003
Estinbuy Holding S.A., Luxembourg	990, 991	Metram S.A., Luxembourg	1005
Eurobahn, GmbH Luxembourg, Luxembourg	990	MKL Immobilière S.A., Luxembourg	1006
EuroBC Conseil S.A., Luxembourg	991	Modo Reinsurance S.A., Luxembourg	1007
Euro-Clinvest S.A., Luxembourg	993	Mogadore S.A., Luxembourg	1008
Euroinim S.A., Luxembourg	993	Mondoor Holding S.A., Luxembourg	1008
Europa Transport S.A., Luxembourg	992	Pacific Shore International S.A., Luxembourg	1007
Europ Invest Holding S.A., Luxembourg	991	Sitap International S.A., Luxembourg	979
Euro Power, S.à r.l., Luxembourg	993	Triximac International S.A., Luxembourg	962
Europofil S.A., Esch-sur-Alzette	994	Tullamarine International S.A., Luxembourg	962
Europop Holding (Luxembourg) II S.A., Luxembg	994	Tyrolean Guards, GmbH, Boulaide	988
Fast Food, S.à r.l., Nommern	994	Unibank S.A., Luxembourg	962
FIDUGARE S.A., Fiduciaire de la Gare S.A., Luxembg	994	Vega S.A., Luxembourg	963
(André) Fierens Intl, S.à r.l., Luxembourg	980	Vigilantia S.A., Luxembourg	964
Finanzpress Holding S.A., Luxembourg	995	Voyage Emile Weber, S.à r.l., Canach	964
Firwind Finance S.A., Luxembourg	996	West Financial Holdings S.A.	964
FISCOGES, Fiscalité, Comptabilité, Gestion, S.à r.l., Luxembourg	970	Yecla Holding Company S.A., Luxembourg	964, 965

TRIXIMAC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.695.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 498, fol. 56, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour TRIXIMAC INTERNATIONAL S.A.
KREDIETRUST S.A.

Signature Signature

(38137/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

TULLAMARINE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.332.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 498, fol. 56, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

TULLAMARINE INTERNATIONAL S.A.

Signature Signature

Administrateur Administrateur

(38138/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

UNIBANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 14.157.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Copenhague le 9 octobre 1997

Il résulte dudit procès-verbal que

- Monsieur Peter Schütze, Skovshovedvej 27B, DK-2920, Charlottenlund,
 - Monsieur Christian Clausen, Vitus Berings Allé 16, DK-2930, Klampenborg,
 - Monsieur Peter Lybecker, Kongens Nytorv 28, 3, CK-1050 Kobenhavn K.,
 - Monsieur Claus Kjaergaard Møller, Aeblekrogen 10, DK-2830 Virum,
 - Monsieur Jhon Mortensen, 3, rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg,
- ont été nommés administrateurs pour la période du 9 octobre 1997 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en 1998.
- Monsieur Lars Eskesen,
 - Monsieur Jørn Kristian Jensen,
- ont été retirés comme administrateurs à partir de la date du 9 octobre 1997.

Luxembourg, le 15 octobre 1997.

Pour extrait conforme

Pour copie conforme

H. S. Andersen

H. S. Andersen

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38140/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

UNIBANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 14.157.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire

Il a été décidé de nommer:

- Monsieur Peter Schütze en tant que Chairman de la société,
 - Monsieur Christian Clausen en tant que 1^{er} Deputy Chairman,
 - Monsieur Peter Lybecker en tant que 2^{ème} Deputy Chairman,
- pour la période du 9 octobre 1997 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en 1998.

Luxembourg, le 15 octobre 1997.

Pour extrait conforme

Pour copie conforme

H. S. Andersen

H. S. Andersen

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38141/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

VEGA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding dénommée VEGA, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, au capital social de cent soixante millions de francs luxembourgeois (LUF 160.000.000,-), représenté par seize mille actions (16.000) de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) par action,

dont les statuts ont été arrêtés en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 35 du 8 février 1984,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juin 1997, numéro 1036 de son répertoire, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Vincesco Arno, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Madame Astride Galassi, employée privée, demeurant à Schifflange.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur, Madame Marie-Josée Reyter, employée privée, demeurant à Freyrange.

Sont présents ou représentés, les actionnaires mentionnés sur la liste de présence, signée par eux-mêmes ou par leurs mandataires avant l'ouverture de la réunion, laquelle liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, pour être formalisée avec lui.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont représentées aux présentes.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations sous seing privé des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, pour être formalisées avec lui.

Ensuite, Monsieur le Président expose que:

La présente assemblée a pour ordre du jour, savoir:

Ordre du jour:

a) Réduction du capital social de soixante millions de francs luxembourgeois (LUF 60.000.000,-).

b) Et modification de l'article 5 des statuts concernant le capital social.

Les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée. Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les résolutions à l'ordre du jour.

L'assemblée, après en avoir discuté, prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de soixante millions de francs luxembourgeois (LUF 60.000.000,-), pour le ramener de son montant actuel de cent soixante millions de francs luxembourgeois (LUF 160.000.000,-), à cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-), par l'annulation de six mille actions (6.000) d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune.

L'assemblée constate que les actions ainsi annulées portent les numéros 5 et 6 et suivants et que les coupons numéros 1 à 30 et suivants y sont attachées.

Les actions annulées ont été reproduites ici pour être perforées et détruites.

Par suite, le capital est réduit à la somme de cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-), représenté par dix mille actions (10.000) d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-).

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède et de la réalisation de la diminution de capital dont il s'agit, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-), représenté par dix mille actions (10.000) d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) par action.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance qui a débuté à 15.00 heures et a été levée à 16.00 heures.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: V. Arno, A. Galassi, M.-J. Reyter, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 1997, vol. 836, fol. 14, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 octobre 1997.

N. Muller.

(38142/224/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

VIGILANTIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 27.497.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 41, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(38143/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

VIGILANTIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 27.497.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 septembre 1997

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé pour une période d'un an, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 1997.

VIGILANTIA S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 41, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38144/595/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

VOYAGE EMILE WEBER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5411 Canach, 15, rue d'Oetrange.
R. C. Luxembourg B 16.639.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 69, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour la société
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN
Signature

(38145/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

WEST FINANCIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Le siège social de la société WEST FINANCIAL HOLDINGS S.A., sise au 4, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg, est dénoncé.

A. Claessens
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38146/781/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

YECLA HOLDING COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 13.764.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 avril 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 151 du 23 juillet 1976; acte modificatif reçu par le même notaire en date du 8 décembre 1978, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 52 du 12 mars 1979.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 61, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

YECLA HOLDING COMPANY
Société Anonyme
Signatures

(38147/546/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

YECLA HOLDING COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 13.764.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 29 septembre 1997 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Robert Roderich et Luciano Dal Zotto, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 1998.

L'Assemblée a nommé en qualité d'administrateur, pour un terme d'un an, Monsieur Nico Becker, administrateur de sociétés, demeurant à L-4945 Bascharage, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 1998.

Enfin, l'Assemblée a nommé en qualité de Commissaire aux comptes, pour un terme d'un an, Monsieur Raymond Molling, administrateur de sociétés, demeurant à L-5772 Weiler-la-Tour, dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 1998

Pour extrait conforme
YECLA HOLDING COMPANY
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 61, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38148/546/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

CATERING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Oberkorn, 7, rue Jean Gallion.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze septembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Monsieur Albert Alberty, indépendant, demeurant à Oberkorn, 7, rue Jean Gallion.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes, savoir:

Art. 1^{er}. Il est formé, par les présentes, une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exercice d'opérations de comptabilisation en relation avec la gestion de sociétés et l'exercice d'activités exercées par la société elle-même et par d'autres sociétés.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de CATERING LUXEMBOURG, S. à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Oberkorn.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- francs), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- francs) chacune.

Art. 7. Les cent (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- francs) est dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Art. 11. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ trente mille francs (30.000,- francs).

Décision

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- La société est gérée par l'associé unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.

2.- Le siège social est établi à Oberkorn, 7, rue Jean Gallion.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Alberty, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 18 septembre 1997, vol. 410, fol. 84, case 10. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 24 septembre 1997.

A. Biel.

(38154/203/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

E.F.F.A. S.A., EUROPEAN FREIGHT FORWARDERS AGENCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le sept octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Georges Van Volsem, directeur de sociétés, demeurant à Weicherdange;

2) Madame Danielle Bonnier, directeur de sociétés, demeurant à B-2980 Zoersel (B).

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EUROPEAN FREIGHT FORWARDERS AGENCY S.A., en abrégé E.F.F.A. S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par simple décision du Conseil d'Administration.

Sa durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet d'effectuer directement ou indirectement, l'importation, l'exportation ou la commercialisation de tous types de produits à la consommation et du secteur de l'informatique, ainsi que d'organiser le transport de ceux-ci pour son propre compte ou celui de tiers, comme agent ou commissionnaire, vendre du know-how ou ingénierie technique.

Elle pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut s'intéresser par toutes voies et prendre certaines participations dans toutes affaires entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille (1.000,-) francs chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Van Volsem, préqualifié	1.249 actions
2) Madame Bonnier, préqualifiée	1 action
Total:	1.250 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peuvent déléguer leurs pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

Le Conseil d'Administration peut également prendre ses décisions par voie de circulaire et par écrit.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1997.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 1998.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Van Volsem Georges préqualifié,

b) Madame Bonnier Danielle, préqualifiée,

c) Monsieur Goormans Victor, préqualifié.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société FRED REITER, avec siège à Luxembourg.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Van Volsem, D. Bonnier, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 1997, vol. 836, fol. 31, case 5. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 octobre 1997.

G. d'Huart.

(38160/207/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

AB CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 28.013.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 64, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

(38171/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

ECOM, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le deux octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- La société MARCO S.A.H., établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 32.520, ici représentée par Monsieur Ronald Weber, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de ladite société, en vertu d'une procuration sous seing privé, faite et donnée à Luxembourg en date du 2 octobre 1997;

2.- La société anonyme PLOUTOS S.A.H., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 30.310, ici représentée par Monsieur Ronald Weber, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de ladite société, en vertu d'une procuration sous seing privé, faite et donnée à Luxembourg en date du 2 octobre 1997,

lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le comparant-mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'elles déclarent constituer elles:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de ECOM.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par cent vingt-cinq (125) actions, d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six ans.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à 10.00 heures, et ce pour la première fois en 1998.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1997. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra, avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été remplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution sans nul préjudice à environ 50.000,- LUF.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société anonyme MARCO S.A.H., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, cent vingt-quatre actions	124
2.- La société anonyme PLOUTOS S.A.H., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, une action	1
Total des actions:	125

Le prédit capital d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) a été libéré moyennant des versements en espèces et se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002.
 - a) Monsieur Romain Bontemps, expert-comptable, demeurant à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,
 - b) Monsieur Marc Hilger, conseil fiscal, demeurant à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
 - c) Monsieur Ronald Weber, administrateur de sociétés, demeurant à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée statuant sur l'exercice 2001: la société à responsabilité limitée ABAX, S.à r.l., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant-mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant-mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Weber, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1997, vol. 102S, fol. 27, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 15 octobre 1997.

P. Decker.

(38156/206/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

**FISCOGES, FISCALITE, COMPTABILITE, GESTION, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Philippe Lambert, fiscaliste, demeurant à L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser l'acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de FISCALITE, COMPTABILITE, GESTION, S.à r.l., en abrégé FISCOGES, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet de donner des conseils dans toutes les matières fiscales, juridiques, sociales, de tenir des comptabilités, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, de donner des avis dans tout ce qui peut toucher de près ou de loin la gestion et le management. Elle effectuera des études et rendra des services en matière de gestion commerciale, financière et autre. Elle réalisera également tous travaux de calculs, simulations, consultations, d'avis sur toutes questions en rapport direct ou indirect avec la fiscalité, la comptabilité, la gestion, le domaine juridique et social.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le ou les associés auront un droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice sur le rachat des parts de l'associé sortant. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année; par dérogation, la première année sociale commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1998.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Le contrôle des comptes de la société peut être confié à un commissaire aux comptes si le ou les associés le juge(nt) nécessaire.

Art. 10. Chaque année, la gérance soumettra à l'associé respectivement aux associés l'inventaire de l'actif et du passif de la société pour l'exercice écoulé. Le bénéfice net constaté, dans la mesure des prescriptions légales, sera à la libre disposition des associés. En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social. Les pertes, s'il y a lieu, seront supportées dans la même proportion.

Art. 11. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société. Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

En cas de refus d'agrément, les associés restants s'obligent à reprendre les parts à céder ou héritées.

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à vingt cinq mille francs (25.000,- LUF).

Assemblée générale

Et ensuite l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Philippe Lambert, prénommé.

Le gérant aura seul tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa signature, la délégation de signature restant toutefois possible.

- Le siège social est établi à L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: P. Lambert, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 102S, fol. 44, case 8. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 octobre 1997.

P. Decker.

(38161/206/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

ASMARA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.320.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 67, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, société civile

Signature

(38174/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

ASMARA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.320.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 67, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, société civile

Signature

(38175/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

ASMARA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.320.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 67, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, société civile

Signature

(38176/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

FLAGSTONE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le deux octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société anonyme DHOO GLASS SERVICES LTD, avec siège à Santon, Isle of Man, ici représentée par Mademoiselle Nicole Thommes, employée privée, demeurant à Oberpallen,

en vertu d'une procuration, annexée au présent acte;

2) Monsieur Jean Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, ici représenté par Mlle Nicole Thommes, préqualifiée,

en vertu d'une procuration, annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de FLAGSTONE HOLDING S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration. Sa durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à quatre cents millions de lires italiennes (ITL 400.000.000,-), divisé en quatre cents (400) actions d'un million de lires italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société DHOO GLASS SERVICES LTD, préqualifiée 399 actions

2) Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié 1 action

Total: quatre cents actions 400 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre cents millions (ITL 400.000.000,-) de lires italiennes se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peuvent déléguer leurs pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

Le Conseil d'Administration peut également prendre ses décisions par voie de circulaire et par écrit.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1998.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 1999.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à huit millions quatre cent quatorze mille (8.414.000,-) francs.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent vingt mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié,
- b) Madame Alessandra Rucci, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Lugano,
- c) Monsieur Marco Theodoli, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Lugano,
- d) Monsieur Michele Clerici, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Lugano.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme DEBELUX AUDIT S.A., avec siège à Luxembourg;

4.- Le siège social de la société est fixé à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Thommes, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 1997, vol. 836, fol. 30, case 4. – Reçu 84.140 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 octobre 1997.

G. d'Huart.

(38162/207/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

CEDEL INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.835.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the second of October.

Before Us Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of CEDEL INTERNATIONAL, a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 48.835), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 26th of September 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 550 of the 31st of December 1994. The By-Laws have been modified at last pursuant to a deed of the undersigned notary on the 12th of May 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 459 of the 25th of August 1997.

The meeting was opened at eleven o'clock with Mr Robert R. Douglass, Chairman of the Board of Directors, residing in New York, in the chair,

who appointed as secretary Mr Henri Marquenie, secretary to the Board of Directors, residing in Dippach.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond Flammant, Chief Auditor, residing in Boudlerbach and Mr Eric Damotte, independent auditor, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That all the shares being registered shares, the present Extraordinary General Meeting has been convened by registered mail dated on the 5th of September 1997 and sent to the holders of registered shares on the 5th of September 1997.

II.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Introduction by the Chairman.
2. Presentation by the Chief Executive Officer.
3. Approval of a special resolution to increase the maximum shareholding limit of one shareholder in the Company from five per cent of the issued share capital to twenty per cent of the issued share capital.
4. Subsequent amendment of the By-Laws of the Company.
5. Miscellaneous.

III.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV.- As appears from the said attendance list, three thousand six hundred and fifty-two (3.652) shares out of four thousand three hundred and twelve (4.312) shares representing the whole corporate capital, are present or represented at the present Extraordinary General Meeting.

V.- As a consequence the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After an introduction by the Chairman and a presentation by the Chief Executive Officer, the general meeting took the following resolution:

Resolution

The meeting decides to increase the maximum shareholding limit of one shareholder in the Company from five per cent of the issued share capital to twenty per cent of the issued share capital.

As a consequence Articles 5.6., 5.7., 5.8. and 5.9 of the By-Laws are modified and now read as follows:

«5.6. No shareholder may hold more than twenty per cent of the issued share capital of the Company.

5.7. Notwithstanding the terms of Article 5.6. to the extent that any shareholder shall legally or beneficially hold more than twenty per cent of the issued share capital, all rights including voting rights and rights to dividend payments and other distributions, shall be suspended in respect of that portion of the shareholding which exceeds twenty per cent of the issued share capital of the Company.

5.8. In circumstances where there is dispute as to whether a shareholder legally or beneficially holds more than twenty per cent of the issued share capital of the Company, all rights, including voting rights and rights to dividend payments and other distributions, shall, by decision of the Board of Directors, be suspended in respect of that portion of the shareholding which exceeds twenty per cent of the issued share capital of the Company.

5.9. In circumstances where it determines that a shareholder legally or beneficially holds more than twenty per cent of the issued share capital of the Company, the Board of Directors may cause the compulsory redemption by a party designated by the Board of directors of that portion of the shareholding which exceeds twenty per cent of the issued share capital of the Company. The price at which such shares are to be redeemed shall be at least equal to the value per share as determined by the most recently published balance sheet of the Company.»

The resolution has been passed by:

440 (four hundred and forty) votes against and

20 (twenty) votes abstained.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le deux octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CEDEL INTERNATIONAL, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.835, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 550 du 31 décembre 1994 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459 du 25 août 1997.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Robert R. Douglass, Président du Conseil d'Administration, demeurant à New York,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Henri Marquenie, secrétaire du Conseil d'Administration, demeurant à Dippach.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Raymond Flammant, chef comptable, demeurant à Boudlerbach et Monsieur Eric Damotte, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées datées du 5 septembre 1997 et envoyées aux actionnaires en date du 5 septembre 1997.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Introduction du Président.
- 2) Présentation par le Chief Executive Officer.
- 3) Approbation d'une résolution spéciale en vue d'augmenter la détention maximum d'un actionnaire dans le capital émis à 20% au lieu de 5%.

4) Modification subséquente des statuts.

5) Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les quatre mille trois cent douze (4.312) actions représentant l'intégralité du capital social, trois mille six cent cinquante-deux (3.652) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

V.- Qu'en conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après une introduction faite par le Président et une présentation par le Chief Executive Officer, l'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le pourcentage maximum de participation d'un actionnaire dans le capital social émis de cinq pour cent à vingt pour cent.

En conséquence, les articles 5.6., 5.7., 5.8. et 5.9. sont modifiés comme suit:

«5.6. Aucun actionnaire ne peut détenir plus de vingt pour cent du capital social souscrit de la Société.

5.7. Nonobstant les dispositions de l'Article 5.6., dans la mesure où un actionnaire détiendrait juridiquement ou économiquement plus de vingt pour cent du capital social souscrit de la Société, tous les droits, y compris les droits de vote et les droits au paiement des dividendes et autres distributions, seraient suspendus quant à la partie des actions excédant ces vingt pour cent.

5.8. Dans le cas d'un litige portant sur la détention juridique ou économique de plus de vingt pour cent du capital social souscrit, tous les droits, y compris les droits de vote et les droits au paiement des dividendes et autres distributions, seront, par décision du Conseil d'Administration, suspendus quant à la partie des actions excédant ces vingt pour cent.

5.9. Au cas où le Conseil d'Administration décide qu'un actionnaire détient juridiquement ou économiquement plus de vingt pour cent du capital social souscrit, le Conseil d'Administration peut exiger le rachat obligatoire par un acquéreur désigné par lui de la partie des actions excédant vingt pour cent du capital social souscrit de la Société. Le prix auquel ces actions seront rachetées sera au moins équivalent à la valeur par action telle que déterminée dans le dernier bilan publié de la Société.»

La présente résolution a été prise par:

440 (quatre cent quarante) voix contre et

20 (vingt) voix se sont abstenues.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que, sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Douglass, H. Marquenie, R. Flammant, E. Damotte, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 102S, fol. 43, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 1997.

F. Baden.

(38189/200/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

CEDEL INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.835.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

F. Baden.

(38190/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

FLAGSTONE INVESTMENTS S.A., Société de participations financières.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le sept octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) La société anonyme DHOO GLASS SERVICES LTD, avec siège à Santon, Isle of Man, ici représentée par Monsieur Jean Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, annexée au présent acte;
- 2) Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société de participations financières qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société de participations financières sous la dénomination de FLAGSTONE INVESTMENTS S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration. Sa durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à trois cents millions de lires italiennes (ITL 300.000.000,-), divisé en trois cents (300) actions d'un million de lires italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société DHOO GLASS SERVICES LTD, préqualifiée	299 actions
2) Monsieur Jean Hoffman, préqualifié	<u>1 action</u>
Total: trois cents actions	300 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois cents millions (ITL 300.000.000,-) de lires italiennes se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peuvent déléguer leurs pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

Le Conseil d'Administration peut également prendre ses décisions par voie de circulaire et par écrit.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1998.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 1999.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à six millions trois cent quatre mille cinq cents (6.304.500,-) francs.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent dix mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié,
 - b) Madame Alessandra Rucci, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Lugano,
 - c) Monsieur Marco Theodoli, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Lugano.
 - d) Monsieur Michele Clerici, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Lugano.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme DEBELUX AUDIT S.A., avec siège à Luxembourg.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Hoffmann, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 1997, vol. 836, fol. 31, case 1. – Reçu 63.045 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 octobre 1997.

G. d'Huart.

(38163/207/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

ALIDOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7621 Larochette, 7A, rue Millewée.

R. C. Luxembourg B 23.310.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Echternach, le 3 octobre 1997, vol. 131, fol. 42, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 octobre 1997.

Signature.

(38172/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

ASSIDOMÄN REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 23.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 50, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour la société ASSIDOMÄN REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(38177/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

ASSIDOMÄN REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 23.613.

—
Compte 1996 - Assemblée générale 1997

Conseil d'administration

Monsieur Per Sjölander, Risk Manager de ASSIDOMÄN AB, demeurant à Stockholm, Suède,
Madame Christine Liffner, Vice-President finance de ASSIDOMÄN AB, demeurant à Stockholm, Suède,
Monsieur Tony Nordblad, Managing Director de SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l., demeurant à Luxembourg, 11, rue
Beaumont.

Commissaire aux comptes

KPMG AUDIT.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 avril 1997

L'assemblée générale du 11 avril 1997 a réélu comme administrateurs Messieurs Per Sjölander et Tony Nordblad ainsi que Madame Christina Liffner. Le mandat des administrateurs prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1997.

KPMG AUDIT, Luxembourg, a été réélue comme Réviseur d'entreprises. Son mandat prendra fin après l'Assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1997.

*Pour ASSIDOMÄN REINSURANCE S.A.
SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 50, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38178/682/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

FOSTER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le six octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société anonyme DHOO GLASS SERVICES LTD, avec siège à Santon, Isle of Man, ici représentée par Monsieur Jean Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration, annexée au présent acte;

2) Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de FOSTER HOLDING S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration. Sa durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent vingt-cinq millions de liras italiennes (ITL 125.000.000,-), divisé en cent vingt-cinq (125) actions d'un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société DHOO GLASS SERVICES LTD, préqualifiée	124 actions
2) Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié	1 action
Total: cent vingt-cinq actions	125 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent vingt-cinq millions (ITL 125.000.000,-) de liras italiennes se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peuvent déléguer leurs pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

Le Conseil d'Administration peut également prendre ses décisions par voie de circulaire et par écrit.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1998.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 1999.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à deux millions six cent vingt-neuf mille trois cent soixante-quinze (2.629.375,-) francs.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt-dix mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié,

b) Mademoiselle Nicole Thommes, employée privée, demeurant à Oberpallen,

c) Monsieur Marc Koeune, licencié en sciences économiques, demeurant à Steinsel.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Pascal Hubert, licencié en sciences économiques, demeurant à B-Lacuisine.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Hoffmann, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 1997, vol. 836, fol. 30, case 11. – Reçu 26.294 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 octobre 1997.

G. d'Huart.

(38164/207/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

SITEP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

C. Hellinckx.

(38121/215/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

ANDRE FIERENS INTL., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 30.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 71, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Signature.

(38173/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

BBC (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 35.478.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 69, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. A. Bracke

Administrateur-délégué

(38183/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

BBC (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 35.478.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 1997

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux Administrateurs Messieurs M. Yanase, M. Kobayashi, M.N. Theisen, M.F. Bracke, M. C. Cigrang ainsi qu'au commissaire aux comptes Monsieur Charles De Laet pour l'exercice écoulé.

4. Le mandat des administrateurs viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2002 et le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Charles De Laet viendra à échéance à l'assemblée de 1999.

Certifié conforme

N. Theisen

F. Bracke

Administrateur

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 69, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38184/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

CURTISS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 19.829.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire datée du 14 octobre 1997 que:

- Monsieur Rainer Krupitzka, commerçant, demeurant à Vienne,

a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Eugen Salpius, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 15 octobre 1997.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38199/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

BAYFORD CENTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 40.826.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 64, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

(38179/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

BAYFORD CENTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 40.826.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 64, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

(38180/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

BAYFORD CENTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 40.826.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 64, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

(38181/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

BAYFORD CENTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 40.826.

*Extrait du procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue le 23 septembre 1997
à 16.00 heures précises au 13, rue Bertholet, Luxembourg*

Sont adoptées, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

– L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels desdits exercices comprenant le bilan, les comptes de pertes et profits et l'annexe tels que présentés et se soldant par une perte de 189.090 LUF pour 1994, une perte de 179.436 LUF pour 1995 et 77.400 LUF pour 1996.

L'Assemblée Générale décide de reporter ces pertes d'un montant total de 811.995 LUF au prochain exercice social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

– L'Assemblée Générale décide:

- d'accepter la démission de Mesdames M. Dumitru, CM. Popa et CN. Barlan en tant qu'Administrateurs de la Société et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat,

- de nommer Mesdames Miriam Rivera, Myrna de Navarro et Monsieur Lorenzo Marquinez, Administrateurs en remplacement des précédents. Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 juin 1998.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

– L'Assemblée Générale confirme le renouvellement du siège social au 13, rue Bertholet, BP 618, L-2016 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

– L'Assemblée Générale confirme le renouvellement du Commissaire aux comptes qui est ACADEMY COMMISSAIRES LIMITED, Central Chambers, Dame Court, Dublin 2, Irlande.

Luxembourg, le 23 septembre 1997.

Pour extrait sincère et conforme

A. Ims

Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38182/614/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

B.S. PROPERTY LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 21.395.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1997, vol. 498, fol. 71, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau USD (44.858,12)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Signature.

(38187/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

BENNY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.618.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

(38185/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

BHS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 74, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 28.626.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 64, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

(38186/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

CCM, CONSULTING CONSTRUCTING MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 36.825.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 72, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Signature.

(38188/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

CENTRE CHRETIEN SOCIAL DU SUD, Société Coopérative.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 11, rue du Commerce.

Conseil d'administration

(Assemblée Générale du 5 septembre 1997 - Conseil d'Administration du 5 septembre 1997)

Spautz Jean, 85, avenue de la Libération, L-3850 Schifflange, président,
Zimmer Léon, 395, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, secrétaire,
De La Gardelle Maurice, 12, boulevard J.-F. Kennedy, L-4930 Bascharage, membre,
Drucker Léon, 6, rue Michel Klein, L-4950 Bascharage, membre,
Dunkel Henri, 12, rue de la Vallée, L-3591 Dudelange, membre,
Ehmann Aloyse, 32, rue des Martyrs, L-4236 Esch-sur-Alzette, membre,
Glesener Marcel, 10, rue Jean Jaminet, L-3390 Peppange, membre,
Hermes Alphonse, 14, rue du Canal, L-4050 Esch-sur-Alzette, membre,
Jacoby Théo, 47, rue du Fossé, L-4123 Esch-sur-Alzette, membre,
Schadeck Roby, 7, rue dr. Welter, L-3879 Schifflange, membre,
Schu Jean-Pierre, 35, rue Eugène Reichling, L-4302 Esch-sur-Alzette, membre,
Spautz Marc, 12, rue Pierre Dupong, L-3832 Schifflange, membre,
Waringo Charles, 31, rue Belair, L-3820 Schifflange, membre,
Weber Robert, 21, rue Jean Jaminet, L-3390 Peppange, membre,
Wildgen Jos, 13, rue Bourgrund, L-4039 Esch-sur-Alzette, membre.

Collège des commissaires

Hammerel Jos, 138, rue de Peppange, L-3271 Bettembourg,
Lucius Marc, 6, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg,
Toussaint André, 86, rue du Fossé, L-4123 Esch-sur-Alzette.

Luxembourg, le 15 septembre 1997.

L. Zimmer
Secrétaire

J. Spautz
Président

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 73, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38191/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

CONDOR LUX ROADCARGO, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Gesellschaftssitz: L-4222 Esch-sur-Alzette, 214, route de Luxembourg.

Aussergewöhnliche Generalversammlung vom 22. August 1997

Zwischen den Unterzeichneten:

A1 MEDICON S.A.H., mit Sitz in Esch-sur-Alzette, (Luxemburg) hier vertreten durch Herrn Kralowetz Karl jun.	59 Anteile
einerseits und	
B1 Molnar Juraj, wohnhaft in SK-Komarno	
B2 Olenyak Stefan, wohnhaft in SK-Jasov	
wurde unter einstimmigem Beschluss folgende Abmachung getroffen:	
MEDICON S.A.H., vorgeannt unter A1 überträgt an	
B1 Molnar Juraj, vorgeannt	1 Anteil
B2 Olenyak Stefan, vorgeannt	1 Anteil
andererseits, welche annehmen und worüber gleichzeitig Quittung erstellt ist, betreffend das vereinbarte Entgelt, abzüglich Abtretungen an MEDICON S.A.H. der Herren	
D1 Kotyza Karel, vorgeannt	1 Anteil
D2 Moncek Jozef, vorgeannt	1 Anteil
Die Anteile sind wie folgt zugeteilt:	
A1 MEDICON S.A.H., mit Sitz in Esch-sur-Alzette, (Luxemburg) hier vertreten durch Herrn Kralowetz Karl jun.	59 Anteile
B1 Molnar Juraj, vorgeannt	1 Anteil
B2 Olenyak Stefan, vorgeannt	1 Anteil
C1 Kralowetz Martin, vorgeannt	2 Anteile
C2 Zvalo Jozef, vorgeannt	2 Anteile
C3 Kunes Pavel, vorgeannt	1 Anteil
C4 Hrabacek Frantisek, vorgeannt	1 Anteil
C5 Becka Emil, vorgeannt	1 Anteil
C6 Horak Milan, vorgeannt	1 Anteil
C7 Svoboda Josef, vorgeannt	1 Anteil
C8 Freivolt Marian, vorgeannt	1 Anteil
C9 Hitka Ignac, vorgeannt	1 Anteil
C10 Sivon Petr, vorgeannt	1 Anteil
C11 Nagy Anton, vorgeannt	1 Anteil
C12 Miso Jiri, vorgeannt	1 Anteil
C14 Kantor Robert, vorgeannt	1 Anteil
C15 Rabara Jozef, vorgeannt	1 Anteil
C16 Jarolim Jan, vorgeannt	1 Anteil
C17 Svoboda Patrik, vorgeannt	1 Anteil
C18 Bydzovsky Vladimir, vorgeannt	1 Anteil
C19 Sleczkowski Stanislav, vorgeannt	1 Anteil
C20 Jicha Jan, vorgeannt	1 Anteil
C21 Kovac Lubomir, vorgeannt	1 Anteil
C22 Zubreczki Zoltan, vorgeannt	1 Anteil
C23 Vesely Ludek, vorgeannt	1 Anteil
C24 Panisz Robert, vorgeannt	1 Anteil
C25 Madarasz Jozsef, vorgeannt	1 Anteil
C26 Hradisky Petr, vorgeannt	1 Anteil
C27 Minarech Jozef, vorgeannt	1 Anteil
C28 Straka Vincent, vorgeannt	1 Anteil
C29 Sivak Vladislav, vorgeannt	1 Anteil
C30 Gröhling Jan, vorgeannt	1 Anteil
C31 Jiran Jir, vorgeannt	1 Anteil
C32 Kosik Peter, vorgeannt	1 Anteil
C33 Olajos Stefan, vorgeannt	1 Anteil
C34 Popelar Radek, vorgeannt	1 Anteil
C35 Sabo Jaroslav, vorgeannt	1 Anteil
C36 Sindelar Egon, vorgeannt	1 Anteil
C37 Tichy Jiri, vorgeannt	1 Anteil
C38 Zdenek Job, vorgeannt	1 Anteil
	<hr/> 100 Anteile

Die Versammlung ernennt einstimmig die Herren

- B1 Molnar Juraj, vorgeannt,
B2 Olenyak Stefan, vorgeannt,

als administrative Geschäftsführer und Herrn Martin Kralowetz als technischen Geschäftsführer.
 Jeder administrative Geschäftsführer kann die Gesellschaft nur in Verbindung mit der Unterschrift von Herrn Karl Kralowetz jun. verpflichten.

Herr Karl Kralowetz jun. kann die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift in unbeschränkter Höhe verpflichten.
 Unterschriften.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 1997, vol. 307, fol. 73, case 3/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(38198/000/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

CENTRE D'ETUDES ET DE REALISATION ECONOMIQUE ET COMMERCIAL.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 27, rue Joseph Junck.

Monsieur A. Lorang donne sa démission de ses fonctions d'administrateur de la société CENTRE D'ETUDES ET DE REALISATION ECONOMIQUE ET COMMERCIAL avec effet à ce jour.

M^e A. Lorang.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 68, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38192/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

COAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 43.620.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 41, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Signature.

(38193/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

COBAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.194.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Echternach, le 3 octobre 1997, vol. 131, fol. 42, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 octobre 1997.

Signature.

(38194/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

COM CENTER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 51.122.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 64, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

(38195/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

COM CENTER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 51.122.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 64, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

(38196/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

COM CENTER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 51.122.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 18 août 1997

Il résulte dudit procès-verbal que:

- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions;
- le mandat des administrateurs, Messieurs Lex Benoy, Brunello Donati et Madame Frie van de Wouw, ainsi que celui du commissaire aux comptes COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l. ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997.

Luxembourg, le 18 août 1997.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38197/614/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

DAIHYAKU LIFE INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 23.084.

L'assemblée générale de 1997 a décidé de répartir le bénéfice de la façon suivante:

- réserve légale	USD 383.267
- dividende	USD 7.320.774

L'assemblée a également décidé de renouveler pour une période d'un an, le mandat d'administrateur de Messieurs Asataro Miyake, Koji Hikichi et Masaetsu Hata.

Pour DAIHYAKU LIFE INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.,
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 66, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38200/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

DATACOLOR INTERNATIONAL A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 60.144.

Im Jahre eintausendneunhundertsevenundneunzig, am ersten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft DATACOLOR INTERNATIONAL A.G., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg, Sektion B, unter Nr. 60.144, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Vorgenannte Aktiengesellschaft wurde am 17. Juli 1997 gemäss Urkunde des beurkundenden Notars gegründet, welche Urkunde bis dato noch nicht veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um 16.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Gabriel Bleser, Maître en droit, wohnhaft in Luxemburg eröffnet.

Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Frau Viviane Stecker, Privatangestellte, wohnhaft in Niederfeulen.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmenzähler Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, wohnhaft in Junglinster.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmässig die nachfolgenden Beschlüsse festzustellen.

I. Die gegenwärtige Generalversammlung hat über folgende Tagesordnung zu befinden:

Tagesordnung

1. Schaffung von zwei Kategorien von Aktien: einer Kategorie A und einer Kategorie B und Umtausch der bestehenden Aktien in Kategorie A-Aktien.

2. Erhöhung des gezeichneten Gesellschaftskapitals von sechzigtausend Schweizer Franken (CHF 60.000,-) auf dreihundertvierundzwanzigtausend Schweizer Franken (CHF 324.000,-) durch die Schaffung und Ausgabe von zweihundertneunundzwanzig (229) Kategorie A-Aktien und fünfunddreissig (35) Kategorie B-Aktien mit einem Nominalwert von je tausend Schweizer Franken (CHF 1.000,-) pro Aktie.

3. Verzicht der anwesenden Aktionäre auf ihr Vorzugsrecht.

4. Entsprechende Änderung von Artikel 5 der Satzung.

5. Ergänzung des Artikels 17 der Satzung durch Einfügung eines neuen dritten Absatzes, der wie folgt lautet:

«Die Kategorie A-Aktien erhalten 99% des auszuschüttenden Reingewinns, so wie dieser durch die Generalversammlung beschlossen wird. Die Kategorie B-Aktien erhalten den restlich verfügbaren auszuschüttenden Reingewinn.»

6. Ergänzung des Artikels 18 der Satzung durch einen zweiten Absatz, der wie folgt lautet:

«Bei Auflösung der Gesellschaft erhalten die Kategorie A-Aktien als Vorauszahlung 20% des Liquidationsreinerlöses. Der Restsaldo wird unter allen Kategorie A- und Kategorie B-Aktien gleichmässig verteilt.»

II. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen besessenen Aktien sind in eine Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionären und den Vorstandsmitgliedern unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionären werden nach ne varietur-Unterzeichnung durch die Erschienenen ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

III. Sämtliche Aktien der Gesellschaft sind auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erkennen sich als ordnungsgemäss einberufen und erklären, vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV. Die gegenwärtige Generalversammlung vertritt sämtliche Aktien der Gesellschaft und kann in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Schaffung von zwei Kategorien von Aktien: einer Kategorie A und einer Kategorie B. Die bestehenden Aktien werden in Kategorie A-Aktien umgetauscht.

Zweiter Beschluss

Unter der Massgabe der Annahme durch die Versammlung der Kapitalerhöhung gemäss nachfolgendem fünften Beschluss wird der Artikel 5 der Satzung abgeändert, um wie folgt zu lauten:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt dreihundertvierundzwanzigtausend (CHF 324.000,-) Schweizer Franken und ist in zweihundertneunundachtzig (289) Kategorie A-Aktien und in fünfunddreissig (35) Kategorie B-Aktien eingeteilt mit einem Nominalwert von je tausend (CHF 1.000,-) Schweizer Franken pro Aktie.»

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, Artikel 17 der Satzung durch die Einfügung eines neuen dritten Absatzes der wie folgt lautet zu ergänzen:

«Die Kategorie A-Aktien erhalten 99% (neunundneunzig Prozent) des auszuschüttenden Reingewinns, so wie dieser durch die Generalversammlung beschlossen wird. Die Kategorie B-Aktien erhalten den restlich verfügbaren auszuschüttenden Reingewinn. Sollten die Kategorie B-Aktien zu irgendeinem Zeitpunkt 20% (zwanzig Prozent) des gesamten Aktienkapitals überschreiten, so wird, in Abwandlung zu der Bestimmung gemäss vorhergehendem Satz, der ausgeschüttete Reingewinn zu gleichen Anteilen an alle Kategorie A-Aktien und Kategorie B-Aktien verteilt.»

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, Artikel 18 der Satzung durch einen zweiten Absatz, der wie folgt lautet, zu ergänzen:

«Bei Auflösung der Gesellschaft erhalten die Kategorie A-Aktien als Vorauszahlung 20% des Liquidationsreinerlöses. Der Restsaldo wird unter allen Kategorie A und Kategorie B Aktien gleichmässig verteilt.»

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, das gezeichnete Gesellschaftskapital von sechzigtausend Schweizer Franken (CHF 60.000,-) auf dreihundertvierundzwanzigtausend Schweizer Franken (CHF 324.000,-) zu erhöhen, durch die Schaffung und Ausgabe von zweihundertneunundachtzig (229) Kategorie A-Aktien und fünfunddreissig (35) Kategorie B-Aktien mit einem Nominalwert von je tausend Schweizer Franken (CHF 1.000,-) pro Aktie.

Die neuen Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

- zweihundertneunundachtzig (229) Kategorie A-Aktien von EICHHOF HOLDING A.G., einer Gesellschaft Schweizer Rechts mit Sitz in CH-6002 Luzern, Obergrundstrasse 110, zum Preis von tausend (CHF 1.000,-) Schweizer Franken pro Aktie, gemäss beigelegtem Zeichnungsschein vom 1. Oktober 1997;

- fünfunddreissig (35) Kategorie B-Aktien von EICHHOF FINANCE A.G., einer Gesellschaft Luxemburger Rechts mit Sitz in L-1417 Luxemburg, 18, rue Dicks, zum Preis von tausend (CHF 1.000,-) Schweizer Franken pro Aktie, gemäss beigelegtem Zeichnungsschein vom 1. Oktober 1997.

Die Zeichnungsscheine bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt.

Die so gezeichneten Aktien wurden bar eingezahlt, so dass die Summe von zweihundertvierundsechzigtausend Schweizer Franken (CHF 264.000,-) der Gesellschaft sofort zur Verfügung steht, wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Sechster Beschluss

Die Versammlung stellt fest, dass die Aktionäre soweit als erforderlich auf ihr Vorzugsrecht verzichten.

Abschätzung der Kosten

Die Parteien schätzen den Betrag der Kosten, für die die Gesellschaft aufgrund dieser Kapitalerhöhung aufzukommen hat, auf einhundertdreissigtausend Franken (130.000,-).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Bleser, V. Stecker, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1997, vol. 102S, fol. 25, case 11. – Reçu 66.317 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 13. Oktober 1997.

F. Baden.

(38201/200/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

DATACOLOR INTERNATIONAL A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.144.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 17 octobre 1997.

F. Baden.

(38202/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

DEEP CARRIBEAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 37.103.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 1997

Madame Anja Paulissen, employée privée, résidant à Christnach, a été appelée aux fonctions d'administratrice de la société, en remplacement de Mme Inge van Lier dont elle terminera le mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Luxemburg, le 21 avril 1997.

Certifié sincère et conforme
DEEP CARRIBEAN INVESTMENTS S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 498, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38203/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

DEMAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 51.539.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 64, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 17 octobre 1997.

(38204/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

DEMAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 51.539.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 16 juillet 1997

Il résulte dudit procès-verbal que:

* décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions;

* le mandat des administrateurs, Monsieur Brunello Donati, Monsieur Lex Benoy et Madame Frie van de Wouw, ainsi que celui du commissaire aux comptes COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l., ont été renouvelés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Luxemburg, le 16 juillet 1997.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38205/614/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

DEMIZ INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 50.721.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 64, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

(38206/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

DEMIZ INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 50.721.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 15 juillet 1997

Il résulte dudit procès-verbal que:

* décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions;

* le mandat des administrateurs, Monsieur Brunello Donati, Monsieur Lex Benoy et Madame Frie van de Wouw, ainsi que celui du commissaire aux comptes COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l., ont été renouvelés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Luxembourg, le 15 juillet 1997.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38207/614/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

DHERCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 33.654.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 41, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Signature.

(38208/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

DYAMATOSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 57.310.

EXTRAIT

Lors de la réunion du conseil d'administration du 21 avril 1997, Mme Anja Paulissen, employée privée, résidant à Christnach, a été nommée administrateur de la société avec effet immédiat en remplacement de Mme Inge van Lier, démissionnaire.

Luxembourg, le 21 avril 1997.

Certifié sincère et conforme
DYAMATOSA S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 498, fol. 58, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38209/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

TYROLEAN GUARDS, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9640 Boulaide, 21, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 3.369.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 mai 1997.

H. Beck.

(38139/201/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

DYNAMIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.529.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement
le 24 septembre 1997*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de DYNAMIX S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- de révoquer Monsieur Benoît Hell, en qualité d'Administrateur de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de sa fonction;
- de nommer Madame L. Granger, en qualité d'Administrateur de la Société;
- de révoquer la COMPAGNIE DE REVISION, en qualité de Commissaire aux comptes de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de sa fonction;
- de nommer INTERNATIONAL BUSINESS CORPORATION en qualité de Commissaire aux comptes de la Société.

Luxembourg, le 24 septembre 1997.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 1997, vol. 498, fol. 22, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38210/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

EAGLE TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.783.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 9 juin 1997

Au Conseil d'Administration de EAGLE TRADING CORPORATION S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:
- de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à Monsieur Serge Broch qui peut engager la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 8 octobre 1997.

Signature
Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 1997, vol. 498, fol. 49, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38211/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

EDM FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 34.914.

L'assemblée générale de 1997 a décidé de répartir le bénéfice de LUF 3.408.479,- comme suit:

- Affectation à la réserve légale	LUF 123.041
- report	LUF 3.285.438

Pour EDM FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 66, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38212/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

ERICSSON REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 23.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 50, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour la société ERICSSON REINSURANCE S.A.
SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(38217/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

ERICSSON REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 23.842.

Comptes 1996

Conseil d'administration

Monsieur Carl Wilhelm Ros, Chief Financial Officer et Executive Vice-President de TELEFONAKTIEBOLAGET LM ERICSSON, demeurant à Stockholm, Suède.

Monsieur Stephan Almqvist, Corporate Treasurer et Senior Vice-President de de TELEFONAKTIEBOLAGET LM ERICSSON, demeurant à Stockholm, Suède.

Monsieur Claes Mårtensson, Corporate Risk Manager de TELEFONAKTIEBOLAGET LM ERICSSON, demeurant à Stockholm, Suède.

Monsieur Paul Broderick, Ericsson Insurance Services et Managing Director de ERICSSON REINSURANCE, demeurant à Dublin, Irlande.

Monsieur Erny Lamborelle, General Manager de ELECTROLUX COORDINATION CENTER, S.à r.l., demeurant à Lellingen, Luxembourg.

Réviseur d'entreprises

PRICE WATERHOUSE, Société Civile, Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 avril 1997

L'assemblée générale du 2 avril 1997 a réélu comme administrateurs, Messieurs Carl Wilhelm Ros, Stephan Almqvist, Claes Martensson, Paul Broderick et Erny Lamborelle jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur l'exercice 1997.

PRICE WATERHOUSE a été réélue comme Réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur l'exercice 1997.

Pour la société ERICSSON REINSURANCE S.A.
SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 50, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38218/682/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

ELDFELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 44.477.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Signature.

(38214/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

EUROBAHN, G.m.b.H. LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 16, rue Giselbert.
R. C. Luxembourg B 5.890.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 64, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

(38219/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

ESTINBUY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 44.769.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

(38215/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

ESTINBUY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 44.769.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 29 septembre 1997

Messieurs Louis Ottaviani, directeur de banque, demeurant à Dahlem, Valerio Zanchi, employé privé, demeurant à Gonderange et Henri Ernzen, employé privé, demeurant à Olm, sont nommés administrateurs en remplacement de Messieurs Roger Caurla, Serge Thill et Toby Herkrath, démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 1999.

Certifié sincère et conforme
Pour ESTINBUY HOLDING S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 74, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38216/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

EUROBC CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.134.

L'assemblée générale de 1997 a décidé de répartir le bénéfice disponible s'élevant à FRF 731.729,70 comme suit:

Dividende	FRF 600.000,00	soit par action: FRF 1.200,-
Report	FRF 131.729,70	

Elle a ratifié la cooptation de Madame Michèle Wyss, directeur, BANQUE OBC - ODIER BUNGNER COURVOISIER, Paris, et nommé à la fonction d'administration, Monsieur Jérôme Gouilly-Frossard, directeur, BANQUE OBC - ODIER BUNGNER COURVOISIER, Paris; elle a renouvelé le mandat d'administrateur de Messieurs Lahana et Garbois ainsi que celui de Madame Wyss.

Pour EUROBC CONSEIL, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 66, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38220/006/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

EUROP INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 156, rue de Trèves.
R. C. Luxembourg B 58.659.

EXTRAIT*Nominations statutaires et Transfert du siège social*

Il résulte d'un acte reçu sous seing privé daté du 14 octobre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, volume 498S, folio 70, case 7, que:

A) L'assemblée a décidé de révoquer sans leur donner décharge, tous les membres du conseil d'administration, ainsi que le commissaire aux comptes, à la date de ce jour.

B) L'assemblée a décidé de nommer en remplacement des administrateurs sortants, les personnes suivantes, pour une durée de six ans à dater de ce jour:

- 1) Monsieur Daniel Pechon, conseiller économique, demeurant à Schieren;
- 2) Madame Michèle Cabassi, employée privée, demeurant à Luxembourg;
- 3) Madame Colette Hartwich, interprète, demeurant à Oberanven.

C) L'assemblée a décidé de nommer en remplacement du commissaire aux comptes sortant, la société suivante, pour une durée de six ans à dater de ce jour:

La société OXFORDSHIRE SERVICES LIMITED, ayant son siège à Tortola, Iles Vierges Britanniques.

D) L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 156, rue de Trèves, L-2630 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour la société
Signature

(38225/215/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

EET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4718 Pétange, 25, rue des Champs.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trois octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Nicolas Melchior, retraité, porteur de 625 actions nominatives,
 - 2) Madame Lina Melchior-Zera, ménagère, les deux demeurant à L-4718 Pétange, 25, rue des Champs, porteur de 625 actions nominatives,
- lesquels actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de la société anonyme EET S.A., avec siège à Dudelange, constituée suivant acte notarié du 13 août 1996, publié au Mémorial C, N° 584 du 12 novembre 1996, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. Transfert du siège

Le siège est transféré de Dudelange à Pétange. La première phrase de l'alinéa 2 de l'article 1^{er} aura la teneur suivante: «Cette société aura son siège à Pétange.»

L'adresse du siège étant: 25, rue des Champs, L-4718 Pétange.

2. Nominations statutaires

Le nouveau conseil d'administration est composé comme suit:

- Monsieur Roman Strainchamps, administrateur de sociétés, demeurant à Dudelange;
- Monsieur Nicolas Melchior, préqualifié;
- Madame Tania Piccatti, ouvrière, demeurant à Pétange.

Monsieur Roman Strainchamps et Madame Tania Piccatti sont nommés administrateurs-délégués, chacun avec pouvoir de signature individuelle.

Le nouveau conseil d'administration accorde décharge aux anciens administrateurs pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Frais

Tous frais et honoraires engendrés par le présent acte sont estimés à environ vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus de Nous, Notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Melchior, L. Melchior, T. Piccatti, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 1997, vol. 836, fol. 33, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 14 octobre 1997.

G. d'Huart.

(38213/207/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

GLEN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 50.658.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 1997

Madame Anja Paulissen, employée privée, résidant à Christnach, a été appelée aux fonctions d'administratrice de la société, en remplacement de Mme Inge van Lier dont elle terminera le mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 21 avril 1997.

Certifié sincère et conforme

GLEN INVEST S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 498, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38242/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

EUROPA TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 33.985.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 72, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Signature.

(38226/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

EURO-CLINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.825.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(38221/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

EURO-CLINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.825.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(38222/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

EUROINIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.659.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 1997

La conclusion des rapports des réviseurs sont reproduits ci-après.

La conclusion du rapport de la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG est la suivante:

«La description des titres correspondant au quasi-apport répond à des conditions normales de précision et de clarté. Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur du quasi-apport qui correspond au moins à la contre-valeur en liras italiennes (ITL 6.988.050.000) du prix de LUF 146.500.000,- au change de 47,7 ITL = 1 LUF.»

La conclusion du rapport du Dr. Carlo Rossi est la suivante:

«A la lumière des résultats obtenus, on estime que, pour 500.000 actions de 1.000 liras nominales chacune constituant l'entier capital social de la société IMMOBILIARE QUARTIERE BUSTI S.p.A., objet de référence, une valeur non inférieure à 6.988.050.000,- de liras peut être attribuée, comme en fait état le tableau reporté en annexe.»

Résolution

L'assemblée décide de ratifier l'acquisition de 500.000 actions au prix de LUF 293,- chacune, soit une participation de 100 % dans une société de droit italien IMMOBILIARE QUARTIERE BUSTI S.p.A. pour un prix total de LUF 146.500.000; toutes les conditions prévues par la loi fondamentale sur les sociétés commerciales étant, par ailleurs, observées.

Pour extrait conforme

Pour EUROINIM S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 72, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38223/024/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

EURO POWER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 25.481.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 67, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société Civile

Signature

(38227/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

EUROPROFIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4009 Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 36.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 66, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(38228/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

EUROPROP HOLDING (LUXEMBOURG) II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 32.113.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 63, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997. Signature.
(38229/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

FAST FOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7465 Nommern, 22, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 39.302.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Echternach, le 3 octobre 1997, vol. 131, fol. 41, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 octobre 1997. Signature.
(38230/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

FIDUGARE S.A., FIDUCIAIRE DE LA GARE, Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 54.075.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.J. Tummers
Administrateur-délégué

(38231/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

FIDUGARE S.A., FIDUCIAIRE DE LA GARE, Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 54.075.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 1997

2. Les actionnaires, à l'unanimité des voix, décident de poursuivre l'activité de la Société et de reporter la perte à nouveau.

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice écoulé.

Un actionnaire exprime sa décision de subordonner immédiatement et convertir en 1997 les avances consenties (LUF 900.000 au 31 décembre 1996) en capital.

4. Le mandat des administrateur vient à expiration à la présente Assemblée.

L'Assemblée décide de confirmer aux fonctions d'Administrateur, Messieurs Jacques Mersch, Albert J. Tummers et Madame Elisabeth d'Hondt, de confirmer la nomination de M^e J. Van Rysselberghe aux fonctions de commissaire et décide d'élire Monsieur Jacques Van Rysselberghe aux fonctions de Commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2001.

Certifié conforme

A.J. Tummers J. Mersch
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 69, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38232/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

FINANZPRESS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 42.491.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

(38233/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

FINANZPRESS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 42.491.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 29 septembre 1997

Messieurs Louis Ottaviani, directeur de banque, demeurant à Dahlem, Valerio Zanchi, employé privé, demeurant à Gonderange et Henri Ernzen, employé privé, demeurant à Olm, sont nommés administrateurs en remplacement de Messieurs Roger Caurla, Serge Thill et Jean-Paul Defay, démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 1998.

Certifié sincère et conforme
Pour FINANZPRESS HOLDING S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 74, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38234/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

GEDEAM SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.697.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 février 1997

Sont présentes:

- Mme Luisella Moreschi;
- Mlle Angela Cinarelli;
- Mlle Sandrine Klusa.

Le conseil d'administration, en sa séance du 28 février 1997, a décidé, à l'unanimité des voix, de transférer le siège social de la société au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

L. Moreschi A. Cinarelli S. Klusa

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 64, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38241/744/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

HOTTINGER INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 24.050.

Suite aux décisions de l'assemblée générale de 1997, le conseil d'administration se compose de Messieurs Jacques Bellamy-Brown, Paul Hottinger, Rodolphe Hottinger, Jean-Michel Gelhay, le Baron Hottinger, Frédéric Hottinger, Philippe Hottinger, Alain Magne et Christian Cade.

Pour HOTTINGER INTERNATIONAL FUND
Société d'Investissement à Capital Variable
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 66, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38252/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

FIRWIND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 48.245.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 74, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

(38235/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

FIRWIND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 48.245.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 29 septembre 1997

Messieurs Louis Ottaviani, directeur de banque, demeurant à Dahlem, Valerio Zanchi, employé privé, demeurant à Gonderange et Henri Erzen, employé privé, demeurant à Olm, sont nommés administrateurs en remplacement de Messieurs Roger Caurla, Serge Thill et Toby Herkrath, démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 1999.

Certifié sincère et conforme

Pour FIRWIND FINANCE S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 74, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38236/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

FOURRURES SCHEITLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 110, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.465.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Echternach, le 3 octobre 1997, vol. 131, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 octobre 1997.

Signature.

(38238/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

DORIS FUHR SPEDITIONS, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Luxembourg.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 1996, eingetragen in Luxemburg am 14. Oktober 1997, Band 498, Blatt 61, Abteilung 4, wurden an der Geschäftsstelle des Bezirksgerichtes in Luxemburg am 17. Oktober 1997 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Mémorial, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxembourg, den 14. Oktober 1997.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

(38239/592/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

HOLDING PAPERMILL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 49.146.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 1997

Monsieur S. van Roijen, employé privé, résidant à Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'administrateur de la société, en remplacement de Mme I. van Lier dont il terminera le mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 21 avril 1997.

Certifié sincère et conforme

HOLDING PAPERMILL INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 498, fol. 58, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38250/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

FLOREAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.319.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FLOREAL S.A., tenue à Luxembourg, 56-58, rue Charles Martel, en date du 25 septembre 1997, que:

1. la démission de Monsieur Marc Lamesch, Monsieur Paul Gehlen et Monsieur Claude Schmitz de leurs fonctions d'administrateur est acceptée;
2. décharge pleine et entière leur est accordée pour leurs missions au 25 septembre 1997;
3. sont nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires:
 - Maître Carlos Zeyen, avocat-avoué, demeurant à Bridel,
 - Maître Marc Feider, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg,
 - Monsieur Gérard Matheis, employé privé, demeurant à Luxembourg,
 leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 1998;
4. la démission de Monsieur Edmond Ries de sa fonction de commissaire aux comptes est acceptée;
5. décharge pleine et entière lui est accordée pour ses missions au 25 septembre 1997;
6. est nommée en remplacement du commissaire démissionnaire, la société à responsabilité limitée COMMISERV, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}, son mandat expirera à l'assemblée générale annuelle statutaire de 1998.

Pour extrait conforme

Pour la société
M^e C. Zeyen

Pour copie conforme

M^e C. Zeyen

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 69, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38237/282/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

GARAGE LAHYR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5750 Frisange, 59, rue de Mondorf.
R. C. Luxembourg B 13.620.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Echternach, le 3 octobre 1997, vol. 131, fol. 42, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 octobre 1997.

Signature.

(38240/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

IMI BANK (LUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 11.931.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration en date du 15 mai 1997 que PRICE WATERHOUSE S.A. a été nommée réviser officiel des comptes de IMI BANK (LUX) S.A. pour l'exercice 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1997.

Pour extrait conforme

Signature

Le Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 70, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38255/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

GLORIANDE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.100.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 1997, vol. 498, fol. 49, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(38243/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

GLORIANDE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.100.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés qui s'est tenue le 7 octobre 1997

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de GLORIANDE (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 30 juin 1997;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 1997;
- d'affecter les résultats comme suit:

report à nouveau de la perte de LUF	195.710,-;
-----------------------------------------------	------------
- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes opérations effectuées à la date du 30 juin 1997.

Luxembourg, le 7 octobre 1997. CITCO (LUXEMBOURG) S.A.
Agent Domiciliaire
A. Slinger

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 1997, vol. 498, fol. 49, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38244/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

GREENCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.
R. C. Luxembourg B 47.795.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 72, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Signature.

(38245/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

HARLOW MEYER SAVAGE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 10.559.

Acte Constitutif publié à la page 1078 du Mémorial C, n° 22 du 5 février 1973

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 75, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

(38248/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

INDUSTRIAL PROJECT COORDINATION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 13.619.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 74, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(38258/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

GRIFFON, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 25.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 50, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour la société GRIFFON S.A.
SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.
Signature

(38246/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

GRIFFON, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 25.436.

—
Comptes 1996

Conseil d'administration

Monsieur Göran Sjöblöm, SAAB AB, demeurant à Linköping, Suède.
Monsieur Per Erlandsson, General Counsel de SAAB-SCANIA AB, demeurant à Linköping, Suède.
Monsieur Staffan Ericsson, Managing Director de VABIS FÖRSÄKRINGS AB, demeurant à Linköping, Suède.

Réviseur indépendant

COMPAGNIE DE REVISION S.A.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 avril 1997

L'assemblée générale du 16 avril 1997 a élu comme administrateurs: Messieurs Bertil Persson, Vice-Président, SCANIA CV AB, Södertälje, Kenneth Norberg, Managing Director, VABIS FÖRSÄKRINGSAKTIEBOLAG, Södertälje, Christer Landberg, Head of Taxes, SCANIA AB, Södertälje. Le mandat des administrateurs prendra fin après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1997.

La COMPAGNIE DE REVISION a été réélue comme réviseur d'entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1997.

Pour la société GRIFFON S.A.
SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 50, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38247/682/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

HOTTINGER INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 24.063.

L'assemblée générale de 1997 a décidé de répartir le bénéfice disponible s'élevant à LUF 9.821.729,- de la manière suivante:

- affectation à la réserve légale (5%)	LUF 43.683,-
- report	LUF 9.778.046,-
	LUF 9.821.729,-

Elle a renouvelé le mandat d'administrateur de Messieurs Paul Hottinger, Rodolphe Hottinger, Frédéric Hottinger, Henri Hottinger et Henri Stalder.

Pour HOTTINGER INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.
Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 66, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38251/006/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

MATROX HOLDING, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1635 Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 50.650.

Auszug aus der Generalversammlung der Aktionäre vom 11. Juli 1997 über das Geschäftsjahr 1995 und 1996

Die Generalversammlung beschliesst den Verlust des Jahres 1995 im Betrag von BEF 887.812,- und den Verlust des Jahres 1996 im Betrag von BEF 170.674,- auf neue Rechnung vorzutragen.

Die Generalversammlung beschliesst, in Anwendung des Artikels 100 über das Gesellschaftsrecht vom 10. August 1915, die Gesellschaft nicht aufzulösen und die Aktivitäten weiterzuführen.

Für gleichlautenden Auszug
FIDUPLAN S.A.
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 72, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38272/752/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

IEE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg-Findel (Commune de Sandweiler).
R. C. Luxembourg B 51.239.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 1997

La séance qui se tient au siège social de la société à Findel est ouverte à 15.50 heures.

Le seul et unique associé est représenté, à savoir:

INVESTAR, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, propriétaire de 382,500 parts sociales, représentée par MM. Michel Wurth et Georges Bollig.

Toutes les parts représentant l'intégralité du capital social étant représentées, l'assemblée générale peut valablement statuer.

L'associé décide de faire abstraction des règles formelles concernant la tenue des assemblées générales extraordinaires, telles que convocations, ordre du jour et composition du bureau, la résolution à prendre lui étant parfaitement connue.

Ensuite, l'assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Sont nommés administrateurs d'IEE FINANCE, S.à r.l.:

Monsieur Gérard Hoffmann, demeurant à L-1371 Luxembourg, 59A, Val Ste Croix;

Monsieur Herbert Naumer, demeurant à D-82024 Taufkirchen, 178, Platanenstrasse;

Monsieur Jean Schroeder, demeurant à L-7570 Mersch, 113, rue Nic. Welter.

2) Les nouveaux administrateurs sont nommés pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 1998.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15.55 heures.

INVESTAR, S.à r.l.

M. Wurth G. Bollig

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 75, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38253/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

INCENTIVE REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 30.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 50, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour la société INCENTIVE REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(38256/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

INCENTIVE REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 30.666.

*Assemblée Générale 1997, Comptes 1996**Conseil d'administration*

- Ingemar Danielsson, Corporate Risk Manager, demeurant à Byvägen 74, Täby, Suède.

- Leif Lindgren, Senior Vice-President, demeurant à Stockholm, Suède.

- Tony Nordblad, Managing Director, SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l., demeurant 11, rue Beaumont à Luxembourg.

Réviseur d'entreprises

ERNST & YOUNG S.A.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 mai 1997

L'assemblée générale du 15 mai 1997 a élu comme administrateurs: Messieurs Leif Lindgren, Ingemar Danielsson et Tony Nordblad. Leur mandat prendra fin après l'Assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1997.

ERNST & YOUNG a été réélue comme Réviseur d'entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1997.

Pour la société INCENTIVE REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 50, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38257/682/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

**IEE INTERNATIONAL ELECTRONICS & ENGINEERING, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg-Findel (Commune de Sandweiler).
R. C. Luxembourg B 51.240.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 1997

La séance qui se tient au siège social de la société à Findel est ouverte à 15.45 heures.

Les deux seuls associés de la société sont représentés, à savoir:

INVESTAR, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, propriétaire de 500 parts sociales, représentée par MM. Michel Wurth et Georges Bollig;

IEE FINANCE, S.à r.l., ayant son siège social à Findel, propriétaire de 382.500 parts sociales, représentée par MM. Georges Mathgen et Claude Lanners.

Toutes les parts représentant l'intégralité du capital social étant représentées, l'assemblée générale peut valablement statuer.

Les associés conviennent, à l'unanimité, de faire abstraction des règles formelles concernant la tenue des assemblées générales extraordinaires, telles que convocations, ordre du jour et composition du bureau, la résolution à prendre leur étant parfaitement connue.

Ensuite, l'assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Sont nommés administrateurs d'IEE INTERNATIONAL ELECTRONICS & ENGINEERING, S.à r.l.:

Monsieur Gérard Hoffmann, demeurant à L-1371 Luxembourg, 59A, Val Ste Croix;

Monsieur Herbert Naumer, demeurant à D-82024 Taufkirchen, 178, Platanenstrasse;

Monsieur Jean Schroeder, demeurant à L-7570 Mersch, 113, rue Nic. Welter.

2) Les nouveaux administrateurs sont nommés pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 1998.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15.55 heures.

INVESTAR, S.à r.l.

M. Wurth G. Bollig

IEE FINANCE, S.à r.l.

G. Mathgen C. Lanners

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 75, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38254/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

**INTERNATIONAL BOND INDEX FUND, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 23.856.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 1997 a décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Yu Takeda, nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Tashiharu Banba, administrateur démissionnaire. Le mandat de Messieurs Yu Takeda, Jean Bonna, Thierry Lombard, Peter Newbald et Robert Van Maasdijk a été renouvelé pour une période d'un an.

Pour INTERNATIONAL BOND INDEX FUND

SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 66, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38259/006/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

JOLA, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 34.177.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 64, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

(38262/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

I.T.A.I. S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 45.787.

La FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN fait savoir qu'elle a dénoncé le siège social de la société.
Les administrateurs, Madame Liette Gales, Messieurs Claude Cahen et Robert Becker, ainsi que le commissaire aux comptes, Madame Myriam Useldinger, ont déposé leur mandat avec effet à ce jour.

Luxembourg, le 9 octobre 1997.

Signature.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 1997.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 65, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38261/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

KENSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 58.662.

EXTRAIT

Nominations statutaires et Transfert du siège social

Il résulte d'un acte reçu sous seing privé daté du 14 octobre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, volume 498, folio 70, case 6, que:

A) L'assemblée a décidé de révoquer sans leur donner décharge, tous les membres du conseil d'administration, ainsi que le commissaire aux comptes, à la date de ce jour.

B) L'assemblée a décidé de nommer en remplacement des administrateurs sortants, les personnes suivantes, pour une durée de six ans à dater de ce jour:

1) Monsieur Daniel Pechon, conseiller économique, demeurant à Schieren;

2) Madame Michèle Cabassi, employée privée, demeurant à Luxembourg;

3) Madame Colette Hartwich, interprète, demeurant à Oberanven.

C) L'assemblée a décidé de nommer en remplacement du commissaire aux comptes sortant, la personne suivante, pour une durée de six ans à dater de ce jour:

Monsieur Dominique Philippe, courtier, demeurant à Luxembourg.

D) L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour la société

Signature

(38263/215/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

KENSON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 58.661.

EXTRAIT

Nominations statutaires et transfert du siège social

Il résulte d'un acte reçu sous seing privé daté du 14 octobre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, volume 498, folio 70, case 6, que:

A) L'assemblée a décidé de révoquer sans leur donner décharge, tous les membres du conseil d'administration, ainsi que le commissaire aux comptes, à la date de ce jour.

B) L'assemblée a décidé de nommer en remplacement des administrateurs sortants, les personnes suivantes, pour une durée de six ans à dater de ce jour:

1) Monsieur Daniel Pechon, conseiller économique, demeurant à Schieren;

2) Madame Michèle Cabassi, employée privée, demeurant à Luxembourg;

3) Madame Colette Hartwich, interprète, demeurant à Oberanven.

C) L'assemblée a décidé de nommer en remplacement du commissaire aux comptes sortant, la personne suivante, pour une durée de six ans à dater de ce jour:

Monsieur Dominique Philippe, courtier, demeurant à Luxembourg.

D) L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour la société

Signature

(38264/215/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

KIBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 44.451.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Signature.

(38265/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

LAPPERRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 49, rue Zénon Bernard.
R. C. Luxembourg B 54.010.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 63, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Signature.

(38266/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

LAPPERRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 49, rue Zénon Bernard.
R. C. Luxembourg B 54.010.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par le conseil d'administration en date du 31 juillet 1997 et du 4 septembre 1997, les administrateurs de la société sont dorénavant les suivants:

- Monsieur Pierre Verstraeten, employé, demeurant à Uccle (Belgique), Administrateur-Délégué;

- LAPPERRE B.H.A.C. N.V., société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 22, Stationsstraat, B-1702 Bijgaarden;

- Monsieur Marc Heymans, employé, demeurant à Braine l'Alleud (Belgique).

L'administrateur-délégué a un pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature.

Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 63, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38267/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

MeesPIERSON INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 55.116.

Minutes of the meeting of the board of directors

In accordance with the Articles of Association of MeesPIERSON INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A. (hereinafter «the Company»),

the Board of Directors resolves

a) to accept the resignation tendered by Mr Servaas Houtackers as Director of the Company effective June 30, 1997, and

b) to appoint Mrs Helga T. Zult, as director of the Company in order to fill the vacancy until the next meeting of shareholders to be held in April 1998.

Consequently, the Board of Directors of the Company is composed until the next meeting of shareholders to be held in April 1998 as follows:

- MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.,

- Hans de Graaf, Directeur MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.,

- Helga T. Zult, Director MeesPIERSON (LUXEMBOURG) S.A.

Done in Luxembourg, on June 30th, 1997.

MeesPIERSON TRUST H. de Graaf H.T. Zult
(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 67, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38274/003/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

LGT ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.049.

L'assemblée générale de 1997 a décidé de répartir le bénéfice de USD 50.402 de la façon suivante:

- réserve légale	USD 2.521
- report à nouveau	USD 47.881

L'assemblée a également décidé de ratifier la cooptation de Messieurs Shane Curran, Pierre Baltez et Nicholas David Alford à la fonction d'administrateur. Le mandat de Messieurs Jacques Elvinger et D.H. Biggs a été renouvelé pour une période d'un an.

Pour LGT ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 66, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38268/006/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

LOGISTIK & RECHNUNGSWESEN BERATUNG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1635 Luxembourg.
H. R. Luxembourg B 59.980.

Auszug aus der Versammlung des Verwaltungsrates der Gesellschaft in Luxemburg am 15. September 1997

Der Verwaltungsrat ernennt einstimmig Herrn Bernhard Goetzingler zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates. Er kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

Für gleichlautenden Auszug
FIDUPLAN S.A.
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 72, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38269/752/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 37.974.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 1^{er} septembre 1997

Au Conseil d'Administration de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- de nommer Mademoiselle Christelle Ferry, avec effet au 1^{er} septembre 1997, attorney-in-fact B de la Société.
Luxembourg, le 1^{er} septembre 1997.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.
Agent domiciliataire
A. Slinger

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 1997, vol. 498, fol. 22, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38270/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

LYRSA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 51.936.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 1997

- Monsieur S. van Roijen, employé privé, résidant à Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Mme I. van Lier dont il terminera le mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2000.

Luxembourg, le 21 avril 1997.

Certifié sincère et conforme
LYRSA PARTICIPATIONS S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 498, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38271/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

MEDITERRANEAN HOLDING (LUXEMBOURG).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.310.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 498, fol. 57, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 octobre 1997.

(38273/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

METRAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.007.

EXTRAIT

Lors de la réunion du conseil d'administration du 21 avril 1997, Monsieur S. van Roijen, employé privé, résidant à Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat en remplacement de Mme Inge van Lier, démissionnaire.

Certifié sincère et conforme
METRAM S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 498, fol. 58, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38277/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

**GESFID INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. MEMOGEST HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.534.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le neuf octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEMOGEST HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 41.534, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 septembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 622 du 28 décembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 433 du 8 août 1997.

L'assemblée est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Marcello Ferretti, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Sandrine Citti, employée de banque, demeurant à Thionville.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Albert Pennacchio, employé de banque, demeurant à Mondernange. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

- Modification du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de GESFID INVESTMENTS HOLDING S.A.»

- Modification y relative des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en GESFID INVESTMENTS HOLDING S.A.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de GESFID INVESTMENTS HOLDING S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Ferretti, S. Citti, A. Pennacchio, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 102S, fol. 43, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 1997.

F. Baden.

(38275/200/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

GESFID INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.534.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

F. Baden.

(38276/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

MKL IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 45.879.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

(38279/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

MKL IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 45.879.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

(38280/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

MKL IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 45.879.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 21 juillet 1997

Il résulte dudit procès-verbal que:

* décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions;

* Mesdames Nathalie Carbotti et Frie van de Wouw ont été nommées administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires, Madame Tania Strasser et Mademoiselle Véronique Reckinger, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996;

* le mandat de Monsieur Lex Benoy en tant qu'administrateur et celui de COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Le 21 juillet 1997.

*Pour la société
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38281/614/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

MODO REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 35.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 50, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour la société MODO REINSURANCE S.A.
SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(38282/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

MODO REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 35.147.

Conseil d'administration:

- Johan Flodström, demeurant à Orsavägen 46, S-161 42 Bromma, Suède,
- Christopher Gallico, demeurant à Burr House, 294, Warren Road, Bluebell Hill, Chatham, Kent ME5 9RF,
- Marianne Granberg, demeurant à Ankdommsgatan 25, S-171 43 Solna, Suède,
- Lennart Svensson, demeurant à Erik Dahlbergsallén 11, S-115 24 Stockholm, Suède,
- Ivan Vedin, demeurant à Roddaregatan 10, S-892 50 Domsjö, Suède.

Réviseur d'entreprises:

KPMG, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 mai 1997

L'assemblée générale du 14 mai 1997 a réélu comme administrateurs, Messieurs Johan Flodström, Christopher Gallico, Lennart Svensson et Ivan Vedin ainsi que Madame Marianne Granberg. Leur mandat prendra fin après l'Assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1997.

KPMG a été réélue comme Réviseur d'entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1997.

Pour MODO REINSURANCE S.A.
SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 50, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38283/682/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

PACIFIC SHORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 58.661.

EXTRAIT*Nominations statutaires*

Il résulte d'un acte reçu par sous seing privé daté du 14 octobre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498S, fol. 70, case 7, que:

A) L'assemblée a décidé de révoquer sans leur donner décharge tous les membres du conseil d'administration ainsi que le commissaire aux comptes, à la date de ce jour.

B) L'assemblée a décidé de nommer en remplacement des administrateurs sortants les personnes suivantes, pour une durée de six ans à dater de ce jour:

- 1) Monsieur Daniel Pechon, conseiller économique, demeurant à Schieren;
- 2) Madame Michèle Cabassi, employée privée, demeurant à Luxembourg;
- 3) Madame Colette Hartwich, interprète, demeurant à Oberanven.

C) L'assemblée a décidé de nommer en remplacement du commissaire aux comptes sortant la personne suivante, pour une durée de six ans à dater de ce jour:

Monsieur Dominique Philippe, courtier, demeurant à Luxembourg.

D) L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour la société
Signature

(38296/215/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

MONDOOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 48.996.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 1997

- Madame Anja Paulissen, employée privée, résidant à Christnach, a été appelé aux fonctions d'administratrice de la société en remplacement de Mme Inge van Lier dont elle terminera le mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 21 avril 1997.

Certifié sincère et conforme
MONDOOR HOLDING S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 498, fol. 58, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38284/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

**MOGADORE S.A., Société Anonyme,
(anc. MORGANE S.A.).**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 56.691.

Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

A Luxembourg, le 14 octobre 1997, sont présents:

1) La société des Bahamas TRADELINK EUROPE LTD, domiciliée et ayant son siège social à CB-13022 Nassau Bahamas, 43, Elizabeth Avenue, représentée à la présente assemblée par Mme Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, maître en droit, demeurant à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}, selon mandat général lui donné en date du 23 septembre 1996.

La société des Bahamas TRADELINK EUROPE LTD détient la pleine propriété de 1.249 actions entièrement libérées de la société MORGANE S.A.;

2) Monsieur Alain Lorang, maître en droit, demeurant à L-1130 Luxembourg, 6, rue de Bragance.

M. Alain Lorang détient en pleine propriété 1 action entièrement libérée de la société MORGANE S.A.

Tous les actionnaires étant présents, les formalités de convocation sont présumées irréfragablement avoir été respectées.

M. Alain Lorang procède à la lecture de l'unique point à l'ordre du jour.

M. Alain Lorang expose qu'il y a lieu de modifier la dénomination sociale de la société MORGANE S.A.

Il précise en effet que la société MORGANE S.A. a pour domaine d'activité le stylisme et le commerce de mode.

Or il éveille l'attention des actionnaires présents sur le fait qu'une célèbre marque de prêt à porter française est commercialisée et tient des boutiques sous le nom de MORGANE.

Aussi, pour éviter tout risque de confusion avec la marque française MORGANE, il y aurait lieu de changer le nom de la société MORGANE S.A. pour la dénomination MOGADOR S.A.

M. Alain Lorang soumet au vote des actionnaires la modification de la dénomination sociale statutaire de MORGANE S.A. pour MOGADOR S.A.

A l'unanimité, les actionnaires de la société MORGANE S.A. votent en faveur de la nouvelle dénomination sociale de cette société.

La nouvelle dénomination sociale en cours à compter de la présente assemblée étant MOGADOR S.A.

M. Alain Lorang constatant que l'ordre du jour est épuisé, procède à la clôture de la présente assemblée.

Luxembourg, le 14 octobre 1997.

Pour la société des Bahamas
TRADELINK EUROPE LTD
Actionnaire
M^e Wingert de Santeul
M^e A. Lorang
Actionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 68, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38285/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.